

---

# EAU ET AGRICULTURE AU SEIN DU PAIT

**Décryptage exploratoire**

**DECEMBRE 2023**

*Livrable*

---

Depuis 2021, l'Agence contribue à la mise en place progressive d'un dispositif d'observatoire du système agricole et alimentaire au service de la démarche du PAiT. Après avoir réalisé et partagé en 2022 un premier état des lieux, l'Agence poursuit sa mission pluriannuelle notamment à travers l'engagement de travaux exploratoires.

L'objectif principal de cet état des lieux était de broser un premier portrait détaillé de l'agriculture au sein du territoire, tout en ouvrant les champs d'analyse complémentaires impliqués dans une réflexion sur l'alimentation. La thématique de l'eau et son lien avec l'agriculture a été évoquée de manière concise au sein de la section dédiée à l'agriculture et l'environnement.

Lors de la présentation de l'état des lieux du SAA au comité de pilotage du PAiT, les partenaires ont exprimé le souhait que l'Agence consolide l'analyse sur la problématique de la ressource en eau à l'échelle du PAiT pour objectiver les enjeux, notamment en développant l'utilisation de l'eau en agriculture et en la mettant en perspective avec les autres usages de l'eau.

Pour réaliser ce travail, une collaboration étroite avec les acteurs locaux engagés sur ces questions était indispensable. Les entretiens menés et les contacts établis ont confirmé la nécessité d'une approche partenariale, notamment en coopération avec la chambre d'agriculture. Les données spécifiques à ce sujet et aux territoires inclus dans la démarche du PAiT ont ainsi été recueillies pour servir de socle aux analyses développées et à approfondir, préfigurant les grands enjeux et leviers d'action à l'avenir.

**Cette note d'enjeux et de perspectives met en avant les principaux défis, les points de controverse, et compile pour la première fois des données adaptées à l'agriculture et au périmètre de la démarche PAiT.**

Cette mise initiale représente ainsi le point de départ d'une démarche visant à mieux appréhender les interactions entre l'eau et l'agriculture sur le territoire du PAiT.

---

## Listes des figures :

**Figure 1** : Les zones vulnérables nitrates au sein du PAiT

**Figure 2** : Part du territoire du PAiT en arrêté sécheresse par mois depuis 2012

**Figure 3** : Les démarches de gestion de l'eau sur le territoire du PAiT

**Figure 4** : Les zones de répartition des eaux au sein du PAiT

**Figure 5** : Répartition de volumes de prélèvement en 2021 au sein du PAiT

**Figure 6** : Volume de prélèvement pour l'irrigation (en m3) par an au sein du PAiT

**Figure 7** : Répartition des surfaces irriguées en 2020

**Figure 8** : Cultures irriguées en 2020 et évolution depuis 2010

**Figure 9** : Evolution de l'irrigation par culture entre 2010 et 2020

**Figure 10** : Illustration de l'évolution de l'irrigation par culture entre 2010 et 2020

**Figure 11** : Répartition des volumes prélevés pour l'irrigation en 2021 par EPCI

**Figure 12** : Part de la surface agricole utile irriguée par territoire en 2020

**Figure 13** : Répartition des méthodes d'irrigation au sein du PAiT en 2020

**Figure 14** : Efficience potentielle des systèmes d'irrigation

**Figure 15** : Origine de l'eau d'irrigation au sein des exploitations en 2020

---

## SOMMAIRE

<b>1. LES USAGES DE L'EAU : DE QUOI PARLONS NOUS ?</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1.DEFINITIONS</b> .....	<b>4</b>
> L'usage agricole.....	4
> L'usage domestique.....	4
> L'usage industriel.....	4
> L'usage touristique et récréatif.....	4
> L'usage énergétique .....	5
<b>1.2.LES CONTROVERSES PRINCIPALES</b> .....	<b>5</b>
> Irrigation et disponibilité en eau .....	5
> Création de zones de stockage.....	6
> Pollution des eaux agricoles.....	6
> L'assolement local .....	6
<b>1.3.LA SITUATION LOCALE (PAIT) SUR LES USAGES AGRICOLES DE L'EAU</b> .....	<b>7</b>
> La ressource en eau.....	7
> Les démarches de gestion de l'eau sur le territoire.....	8
> Exemple de solution en déploiement face à des problématiques de gestion de l'eau .....	10
<b>1.4.LES CHIFFRES CLES ISSUS DU PAIT</b> .....	<b>11</b>
> Les prélèvements agricoles .....	11
> Les cultures irriguées .....	13
> Une utilisation différente de l'eau selon les territoires .....	16
> Les systèmes d'irrigation utilisés.....	18
> Les ressources en eau dédiées à l'agriculture (eau de surface, profondeur ...).....	20
> Les enjeux qui se dessinent pour le territoire.....	20
<b>2. POUR ALLER PLUS LOIN</b> .....	<b>21</b>
<b>2.1.PARTENARIATS TECHNIQUES ET INDICATEURS DE SUIVI POSSIBLES</b> .....	<b>21</b>
<b>2.2.MISE EN PLACE ET ANIMATION D'UN GROUPE PARTENRIAL « DIALOGUE AU FIL DE L'EAU »</b> ....	<b>24</b>

---

## 1. LES USAGES DE L'EAU : DE QUOI PARLONS NOUS ?

### 1.1. DEFINITIONS

L'utilisation de l'eau peut être définie en fonction des objectifs de l'utilisateur, et elle est généralement caractérisée en lien avec la sphère économique, correspondant soit à des objectifs de production, soit de consommation. En France, la consommation d'eau douce se répartit entre différentes activités, avec les pourcentages moyens pour la période 2010-2019 suivants :

- 58% pour l'agriculture ;
- 26% pour la production d'eau potable (usage domestique de l'eau) ;
- 12% pour le secteur de l'énergie (refroidissement des centrales électriques) ;
- 4% par l'industrie (touristique et agroalimentaire notamment).<sup>1</sup>

#### 1.L'usage agricole

L'agriculture est la principale source de consommation d'eau, essentiellement à des fins d'irrigation. En 2020, en France, 6,8% des surfaces agricoles ont été irriguées, soit plus de 1,8 million d'hectares. Les légumes, les vergers, le soja, le maïs et les pommes de terre sont les cultures qui demandent le plus d'eau. Le maïs représente un tiers des surfaces irriguées ; les légumes et fruits réunis représentent 15% du total des surfaces irriguées.<sup>2</sup>

#### 2.L'usage domestique

Le Code de l'Environnement définit l'usage domestique de l'eau au sens de « tous les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes ». Ces usages désignent donc les usages individuels et les utilisations collectives (écoles, hôpitaux, entretiens des espaces verts, etc.). En 2020, un Français moyen utilisait 149 litres d'eau potable par jour selon l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

---

<sup>1</sup> Prélèvement ou consommée : comment compter (sur) l'eau ?, commissariat général au développement durable, 29 mars 2023, consulté en ligne le 02/10/2023 à l'adresse suivante : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/prelevee-ou-consommee-comment-compter-sur-l-eau?type-ressource=indispensable&lien-ressource=213&theme-ressource=439&type-liaison=indispensable&ancreretour=ressources>

<sup>2</sup> Recensement agricole 2020

---

### 3.L'usage industriel

L'eau joue un rôle central dans de nombreux procédés industriels, qu'il s'agisse de son intégration directe dans le processus de fabrication, de son utilisation pour le nettoyage et l'élimination des déchets, pour le refroidissement des équipements, ou encore pour alimenter les chaudières. Les variations régionales dans l'usage industriel de l'eau reflètent la répartition géographique des activités industrielles.

### 4.L'usage touristique et récréatif

Cet usage englobe un large éventail d'activités qui se déroulent dans ou autour de l'eau, telles que la natation, la plongée sous-marine, le canoë-kayak, la pêche, la navigation de plaisance, le ski nautique, le surf, le paddle, et bien d'autres activités similaires.

### 5.L'usage énergétique

Le secteur énergétique est le secteur qui prélève le plus d'eau. En France, ces volumes sont principalement destinés au refroidissement des centrales nucléaires et à la production d'hydroélectricité. Cette dernière est la 1<sup>ère</sup> source d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. C'est également la 2<sup>ème</sup> source de production d'électricité du territoire derrière le nucléaire. La force motrice de l'eau est utilisée pour produire de l'énergie, la ressource en eau est ensuite restituée au milieu (sans que sa qualité soit altérée), ce qui explique que le niveau de consommation pour cet usage est en réalité plus faible que pour les usages agricoles ou domestiques.

## 1.2. LES CONTROVERSES PRINCIPALES

---

La ressource en eau est globalement abondante sur le territoire métropolitain. Cependant, la répartition spatiale et temporelle tant des disponibilités naturelles que de la pression de prélèvement, notamment pour l'irrigation, est inégale. Ce conflit entre la demande et les ressources a conduit à des crises dont la fréquence s'est considérablement accrue depuis la fin du siècle dernier.

La sécheresse qui a frappé l'Europe en 2022, et en particulier la France, semble être la plus sévère depuis au moins cinquante ans, combinant un manque de pluie significatif et des températures exceptionnellement élevées. Cette situation survient après plusieurs années de sécheresse récurrente à partir de 2018, à l'exception de l'année 2021<sup>3</sup>. Cependant, ce phénomène, actuellement considéré comme extrême, pourrait ne représenter qu'un épisode de sécheresse relativement modéré d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle

---

<sup>3</sup> Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse de 2022, CGAAER, 12 avril 2023, consulté en ligne le 07/09/2023 à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/retour-dexperience-sur-la-gestion-de-leau-lors-de-la-secheresse-2022>

---

Les différentes études des potentielles influences du changement climatique sur l'évolution de la demande dans les prochaines années telles que Aqua 2030, Garonne 2050 et Explore 2070, montrent toutes que les tensions risquent de s'aggraver.

En France, l'utilisation de l'eau en agriculture est un sujet de controverses en raison de divers enjeux liés à la gestion de cette ressource limitée. Voici quelques-unes des principales controverses liées à l'usage de l'eau en agriculture :

### **1. Développement de l'irrigation ou modification des pratiques culturales ?**

La demande en eau pour l'irrigation agricole est importante en France, mais cette situation suscite une controverse croissante. Les inquiétudes portent principalement sur l'impact de l'irrigation sur la disponibilité de l'eau, en particulier en période de sécheresse. La particularité de l'usage de l'eau agricole réside dans le fait que ce besoin est particulièrement accru lorsque les ressources en eau sont déjà en tension, en été ou plus généralement lors de périodes de précipitations insuffisantes.

Cette controverse est d'autant plus marquée que, après une décennie de stabilisation entre 2000 et 2010, la quantité de surfaces irriguées est repartie à la hausse en France entre 2010 et 2020.<sup>4</sup> Cette augmentation de l'irrigation suscite des préoccupations majeures quant à la concurrence pour l'eau entre le secteur agricole et d'autres secteurs, tels que l'approvisionnement en eau potable, l'industrie, ou la préservation de l'environnement. Elle soulève également des interrogations sur la gestion durable des ressources en eau, mettant en lumière la nécessité de trouver des solutions alternatives autres que l'irrigation pour faire face au changement climatique.

#### ***Exemple local :***

Dans le Nord Drôme, l'augmentation du déficit hydrique climatique et de la fréquence des aléas climatiques ont été durement ressentie par les éleveurs qui ont basé leur système fourrager sur le maïs ensilage. Depuis plus de 15 ans, les éleveurs du Nord Drôme ont fait évoluer leur assolement pour s'adapter au changement climatique et améliorer l'autonomie alimentaire de leur élevage. La double culture méteil et sorgho représente une alternative très intéressante au maïs (essais menés par le pôle expérimentation et progrès et rapidement testé dans des exploitations agricoles).<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> Recensement agricole 2020

<sup>5</sup> Assolements sécurisés et rations diversifiées avec la double culture méteil sorgho fourrager monocoupe dans le Nord Drôme, J-P Manteaux ; P. Tresch ; C. Bouchage ; J-P. Chevalier, 2018, consulté en ligne le 04/10/2023 à l'adresse suivante : [https://abiodoc.docressources.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=3452](https://abiodoc.docressources.fr/doc_num.php?explnum_id=3452)



## 2.Sécurisation de l'approvisionnement ou accaparement de la ressource ?

Les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et prolongés ont un impact sur la viabilité des exploitations agricoles, avec des variations marquées selon les régions. Les réservoirs d'eau sont alors envisagés comme une solution pour maintenir des rendements satisfaisants. Les bassines ou réserves de substitution, se présentent comme des lacs artificiels de grande envergure (plusieurs hectares, des centaines de milliers de mètres cubes). La bassine est alimentée en eau pendant la saison hivernale, par le biais de pompages depuis la nappe phréatique, en période de précipitations abondantes. L'excédent d'eau de pluie durant l'hiver est conservé pour être utilisé en été, pendant les périodes de sécheresse, afin d'irriguer les cultures, remplaçant ainsi les volumes d'eau habituellement prélevés dans les cours d'eau.

Il est important de noter que les retenues collinaires sont distinctes des bassines, car ces dernières dépendent d'un pompage des eaux souterraines, tandis que les retenues collinaires capturent les ruissellements et les eaux de surface.

Ces deux initiatives sont sujettes à controverse, car elles sont défendues par les "irrigants" qui cherchent à sécuriser leur approvisionnement en eau, mais critiquées par les associations de défense de l'environnement, qui s'inquiètent des répercussions sur les écosystèmes locaux et accusent l'agriculture (ou les autres usages qui en construisent) d'accaparement d'un bien commun précieux : l'eau.

### **Exemple local :**

Le département de la Drôme est le premier département irrigué en surface de la région Auvergne Rhône Alpes. Face à des problématiques de sécheresse croissant, le monde agricole doit faire évoluer ses pratiques et rechercher des alternatives aux prélèvements actuels. Le 8 décembre 2020, un Protocole « Retenues d'eau pour l'usage agricole » a été signé pour rendre plus lisibles les démarches de construction de retenus d'eau (en Isère un pacte d'accord sur les retenus d'eau a également été signé le 27 avril 2021). Ce protocole découle du programme « 100 retenues pour la région » qui a pour but de développer les retenues collinaires en auvergne Rhône alpes car elles sont vues comme une solution pour faire face au dérèglement climatique. Le processus est jusqu'ici très long : la retenue de Châteaudouble est un projet vieux de 10 ans. Il en est à sa dernière étude. Et il faudra encore le temps de la construction si le projet est définitivement validé. Il s'agit de stocker 300 000 m<sup>3</sup> d'eau, un investissement de 10 millions d'euros.

## 3.Garantie de rendement à court terme ou altération de la ressource ?

L'agriculture intensive, en raison de son utilisation fréquente de nitrates, pesticides et produits chimiques agricoles, suscite une vive controverse en raison de son rôle potentiel dans la contamination des ressources en eau et l'appauvrissement des sols.

---

Cette pollution, si elle se produit, peut avoir des répercussions sur la qualité de l'eau, les écosystèmes aquatiques et la santé humaine. Cette situation délicate engendre souvent une atmosphère de critiques virulentes envers les agriculteurs, qui peuvent se sentir attaqués, tandis que la population peut nourrir des sentiments de méfiance et de rejet envers les pratiques agricoles intensives. Dans ce contexte, il devient essentiel d'établir des liens de confiance en encourageant les agriculteurs à communiquer de manière transparente sur leurs méthodes de production.

***Exemple local :***

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'action qui comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et de l'interculture.

La délimitation de ces zones dépend des activités et rejets sur le territoire mais également de la vulnérabilité du territoire. Au sein du PAiT, ces zones restent modérées et se situent en partie dans l'ouest du territoire (9% du territoire) : secteurs de molasses, de dépôts glaciaires et d'alluvions, autant de roches très poreuses qui permettent une infiltration plus importante des polluants dans les réserves d'eau souterraines. La profondeur de la source d'eau souterraine joue également un rôle crucial, car plus elle est proche de la surface, plus la zone est susceptible d'être sensible à une exposition aux nitrates, même à un niveau d'exposition similaire. La majorité du territoire présente toutefois une agriculture extensive de zone de montagne avec peu d'impacts en termes d'apports de nitrates.

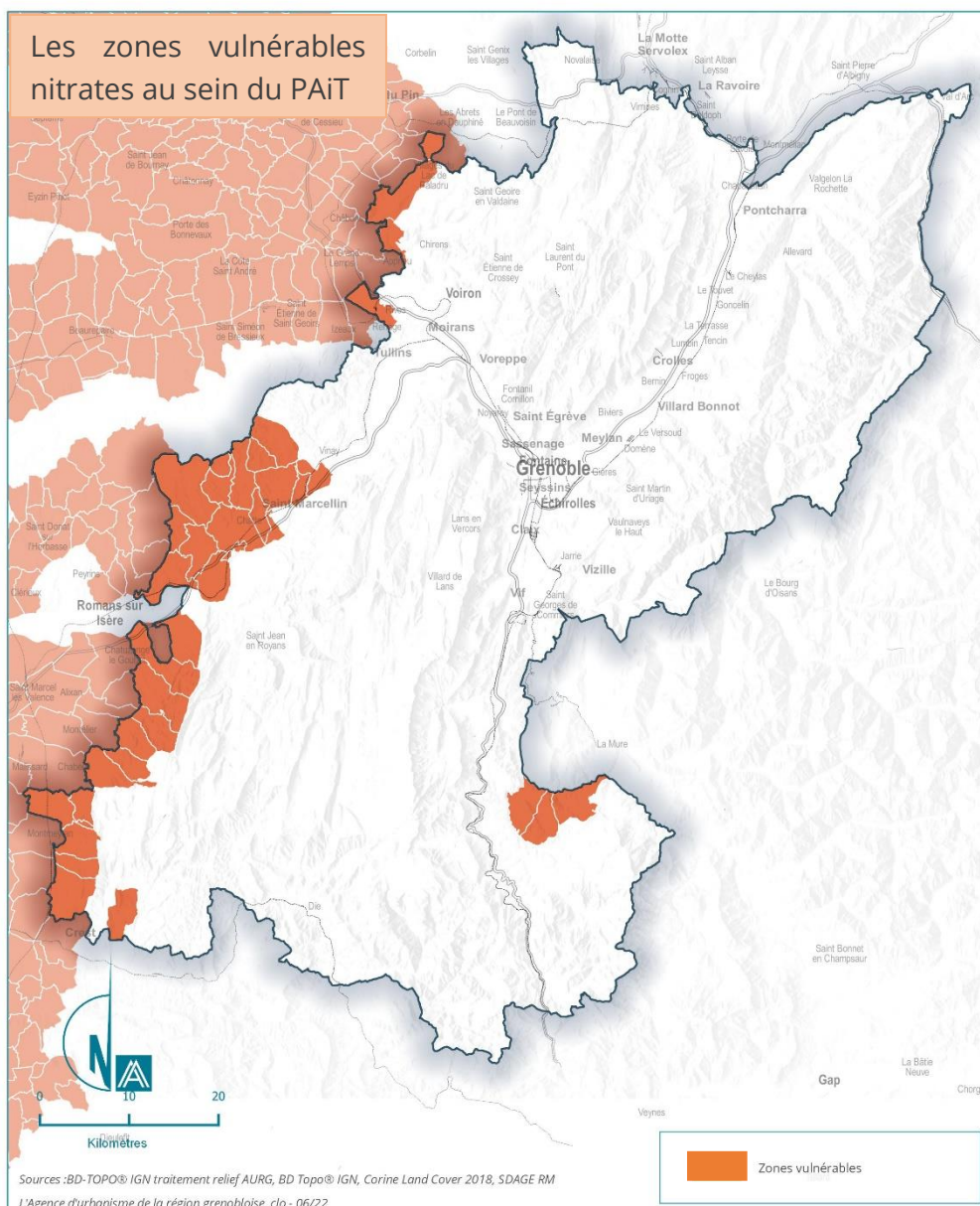


Figure 1 : Les zones vulnérables nitrates au sein du PAiT

### 1.3. LA SITUATION LOCALE (PAiT) SUR LES USAGES AGRICOLES DE L'EAU

#### 1. La ressource en eau

Le territoire du PAiT est par nature contrasté sur la question de la ressource en eau. Si certaines zones, comme le cœur d'agglomération de la métropole grenobloise, sont globalement bien dotées en ressource en eau, ce n'est pas le cas partout notamment en montagne. La nature carbonatées (calcaires et marnes) des massifs fait que les aquifères sont pour beaucoup de caractères karstiques. Dans un substrat de cette nature, les larges galeries permettent la circulation de l'eau dans le sous-sol jusqu'à sa sortie au

---

niveau des piémonts. Le stockage d'eau est alors difficile. Ces zones sont d'autant plus sensibles aux variations saisonnières, qui sont accentuées avec le changement climatique, mais également plus sensibles aux pollutions. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir une politique forte de préservation de la ressource en eau dans ces zones.<sup>6</sup> Les zones de vallée au sein du PAiT sont constituées de roches poreuses et perméables, les alluvions. Ils referment des nappes de faible profondeur sous la surface du sol en relation avec les cours d'eau concernés (nappes d'accompagnement). Du fait de la nature du substrat et de leurs faibles profondeurs ces masses d'eau peuvent être vulnérables et leur qualité est parfois altérée en raison de pressions de natures diverses (activités urbaines, industrielles, agricoles).

## 2. Les sécheresses sur le territoire

La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Les périodes de sécheresse peuvent résulter d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible. Quand la sécheresse survient, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par les préfets de département.

Ces mesures sont classées en quatre niveaux de limitation selon la gravité de l'épisode de sécheresse :

- Niveau 1 - Vigilance : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau
- Niveau 2 - Alerte : Réduction des prélèvements d'eau à des fins agricoles inférieure à 50 % (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...
- Niveau 3 - Alerte renforcée : Réduction des prélèvements d'eau à des fins agricoles supérieure ou égale à 50 % (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), mesures d'interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ...
- Niveau 4 - Crise : Arrêt des prélèvements d'eau non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

La part du territoire PAiT de la région grenobloise sous arrêté sécheresse en période estivale est en moyenne de 32 % (moyenne des valeurs sur juillet-août entre 2016 et 2020).

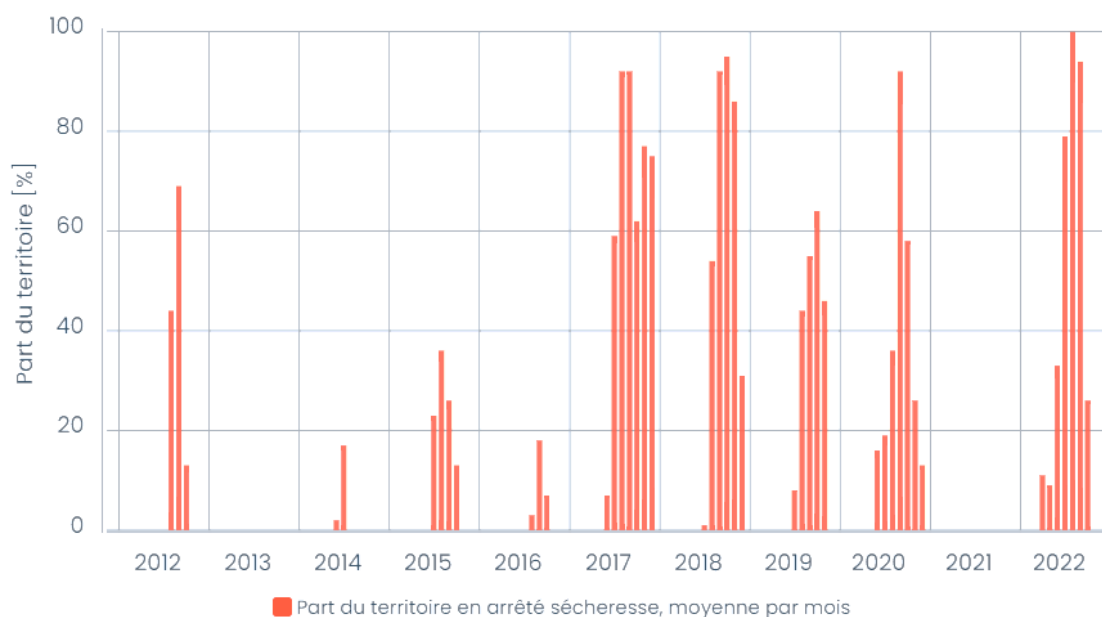
---

<sup>6</sup> L'eau un bien précieux. PNR Vercors. Consulté en ligne le 22 septembre 2022 à l'adresse suivante : [L'eau, un bien précieux \(suite\) | Parc naturel régional du Vercors \(parc-du-vercors.fr\)](#)

---

Cette valeur correspond à 1,1 fois la moyenne de la France métropolitaine. Le territoire est donc particulièrement concerné par les sécheresses.

Cet indicateur donne pour chaque mois la part du territoire (en superficie) qui a été concernée par un arrêté sécheresse de niveau "alerte" minimum impactant l'usage d'eaux superficielles.



Source : Les greniers d'abondance, à partir des données sécheresse (Propluvia, 2012 à 2022)

Figure 2 : Part du territoire du PAiT en arrêté sécheresse par mois depuis 2012

### 3. Les démarches de gestion de l'eau sur le territoire

La ressource en eau fait l'objet de nombreuses démarches de protection réglementaire et de gestion sur le territoire.

Le principal encadrement en termes d'objectifs réglementaires et de mesures est le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Rhône-méditerranée définit à l'échelle d'un bassin d'eau (il en existe 6 en France). Avec la loi sur l'eau 1992, l'eau est reconnue comme « patrimoine commun de la nation ». Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux issus de cette loi sont des documents de planification permettant d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux » (qualitatif et quantitatif). On y retrouve alors une partie diagnostic, orientation et disposition/ aménagement pour atteindre les objectifs.<sup>7</sup>

Le deuxième niveau est le SAGE, schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, qui est une déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale. Il précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire, et énonce des priorités d'actions et des règles particulières d'usage. Plusieurs SAGE existent sur le

---

<sup>7</sup> Qu'est ce qu'un SDAGE. (2022, 13 avril). Gest'eau. Consulté en ligne le 22 septembre 2022 à l'adresse suivante : [Qu'est-ce qu'un SDAGE ? | Gest'eau \(gesteau.fr\)](https://gesteau.fr/Qu'est-ce-qu'un-SDAGE/)

---

territoire du PAiT indiquant des problématiques variées. A titre d'exemple, le SAGE Drac Romanche fixe des règles de prévention de pollution liée aux forages miniers ou d'exploitation de mine et également liée à la production de neige de culture. Il vise également à réserver certaines nappes à l'usage seul de l'eau potable grâce aux connaissances précises sur ce territoire sur la ressource, les pressions et les usages.<sup>8</sup> Enfin les contrats de milieu lient entre elles des communes concernées par un même bassin versant de rivière ou de point d'eau. C'est un programme d'action volontaire sur 5 ans sur des domaines comme la qualité des eaux, la gestion des crues et la protection des habitats, la restauration de la rivière et l'amélioration de sa qualité, l'information, l'éducation, l'animation et le suivi du contrat lui-même.<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> Qu'est ce qu'un SAGE. (2022, 21 février). Gest'eau. Consulté en ligne le 22 septembre 2022 à l'adresse suivante : [Qu'est-ce qu'un SAGE ? | Gest'eau \(gesteau.fr\)](https://gesteau.fr/Qu'est-ce-qu'un-SAGE/)

<sup>9</sup> Qu'est ce qu'un contrat de milieu. (2019, 04 septembre). Gest'eau. Consulté en ligne le 22 septembre 2022 à l'adresse suivante : [Contrats de milieu | Gest'eau \(gesteau.fr\)](https://gesteau.fr/Contrats-de-milieu/)

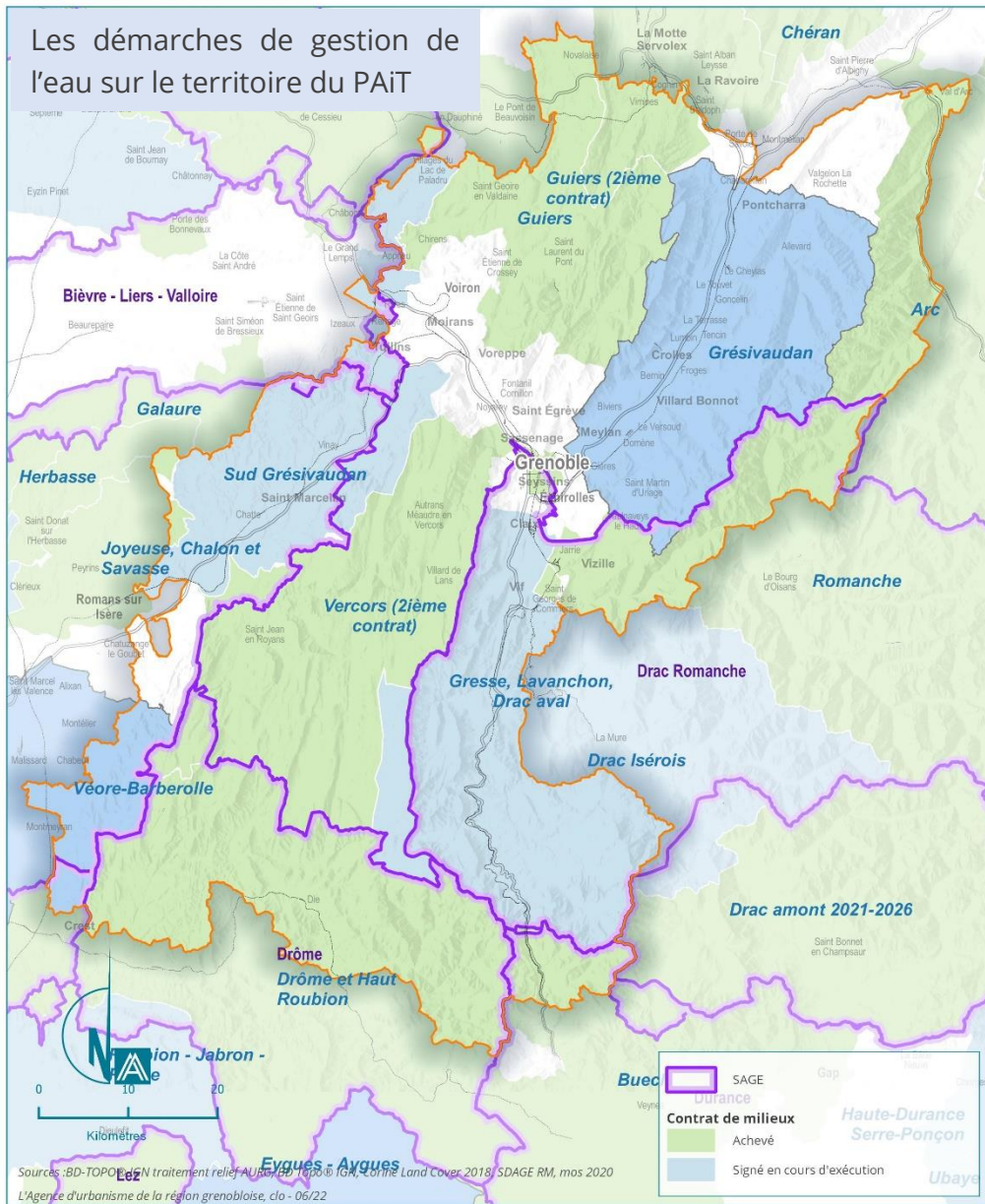


Figure 3 : Les démarches de gestion de l'eau sur le territoire du PAIT

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est une compétence obligatoire dans la gestion de l'eau qui est maintenant confiée aux intercommunalités.

Elle englobe quatre missions :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

---

Sur le territoire du PAiT la majorité des intercommunalités ont confié cette compétence au SYMBHI à l'exception de la métropole qui a gardé la compétence sur les petits cours d'eau tout en confiant au SYMBHI celle des grands cours d'eau. C'est un établissement public (syndicat mixte) qui rassemble le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et les 9 autres intercommunalités du Sud Isère afin de mettre en œuvre ensemble un aménagement et une gestion cohérente des rivières et des milieux aquatiques.

Cette bonne couverture en gestionnaire de l'eau sur le territoire du PAiT permet un suivi précis de l'aspect qualitatif et quantitatif de l'eau ainsi que des problématiques de répartition de la ressource. <sup>10</sup>

#### 4.Exemple de solution en déploiement face à des problématiques de gestion quantitative de l'eau

**Les zones de répartition des eaux (ZRE) désignent des territoires avec un déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements** sur lesquels il est nécessaire d'agir prioritairement en vue d'une gestion quantitative équilibrée et durable de la ressource.

La classification de ces zones oblige l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déséquilibre constaté, de la répartition spatiale des prélèvements et si nécessaire de la réduction de ce déséquilibre en concertation avec les différents usagers.<sup>11</sup> Ces ZRE se situent au nord du PAiT, au Sud et une partie à l'ouest (vers SMVIC) et **recouvrent 22% du territoire**<sup>12</sup>. La classification de ces zones par les services de l'état entraîne **l'élaboration de plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE)**. Ce plan de gestion s'appuie sur une étude initiale dites de, « volumes prélevables » **afin de répartir des volumes autorisés selon les différents usages de l'eau**. Ces économies d'eau ne sont pas forcément toujours faciles à atteindre. Par exemple, au sein du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence, 2 PGRE sur 5 sont suspendus car les économies d'eau visées ne pourront être atteintes. Une révision est en cours afin de vérifier la pertinence des volumes d'économie énoncés.

Pour ce qui concerne l'agriculture, les difficultés identifiées concernent principalement la temporalité des actions à développer. En effet les changements de pratiques induisent souvent un changement de matériel agricole qui peut être très coûteux d'autant plus difficile à engager si les agriculteurs sont âgés. Ces changements nécessitent alors un accompagnement de la part des chambres d'agriculture vis-à-vis du monde agricole

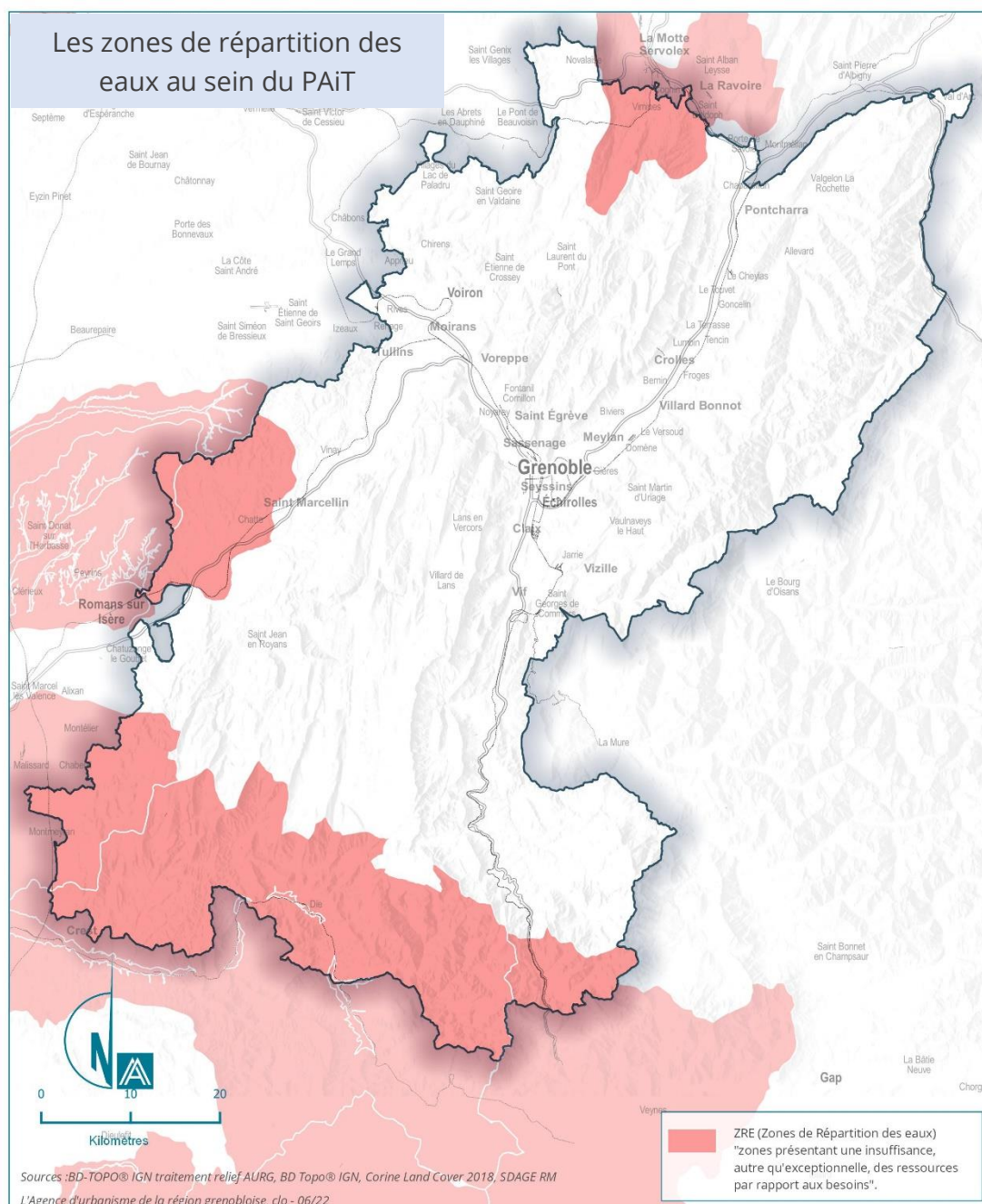
---

<sup>10</sup> Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. (2020, 23 juillet). [Ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr). Consulté en ligne le 22 septembre 2022 à l'adresse suivante : [Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations \(GEMAPI\) | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr/la-gestion-des-milieux-aquatiques-et-la-prevention-des-inondations)

<sup>11</sup> Ressources stratégiques pour l'AEP. (2022, 21 janvier). Eau France. Consulté en ligne le 22 septembre 2022 à l'adresse suivante : [L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée \(eaufrance.fr\)](https://eaufrance.fr/leau-dans-le-bassin-rhone-mediterranee)

<sup>12</sup> SDAGE 2021

pour les mettre en œuvre (notamment concernant la peur de la perte de rendement qui est très présente et qui peut freiner le développement de nouvelles pratiques).<sup>13</sup>



**Figure 4 : Les zones de répartition des eaux au sein du PAiT**

Dans le sud Grésivaudan il existe un PGRE validé en 2018. Celui-ci était valide pour 10ans au départ, il l'est finalement pour 6 ans dû à une modification du SAGE. Ainsi un bilan intermédiaire encourageant sur le respect des volumes a pu être réalisé en 2022. Au sein de plusieurs cours d'eau un déséquilibre quantitatif a été mis en évidence induisant

<sup>13</sup> Entretien Sage Bas Dauphiné Plaine de Valence

---

un objectif de réduction des prélèvements, et notamment ceux d'origine agricoles. La solution trouvée pour maintenir les rendements pour les agriculteurs a été de reporter l'ensemble de ces prélèvements sur l'Isère. Deux projets collectifs ont alors vu le jour, un premier a été inauguré en septembre 2023 et un autre devrait l'être prochainement. <sup>14</sup>

Ces solutions sont toutefois controversées étant donné le fort poids de la nuciculture dans ce secteur qui est un fort consommateur d'eau pour une production ne contribuant pas directement à la souveraineté alimentaire du territoire.

---

<sup>14</sup> Entretien SYMBHI Sud Grésivaudan

---

## 1.4. LES CHIFFRES CLES ISSUS DE L'OBSERVATOIRE DU PAIT

---

### 1. Les prélèvements agricoles

Selon les données de la BNPE, les prélèvements d'eau à des fins d'irrigation représentent environ 16,6% des prélèvements d'eau annuels de la France en 2021 (hors énergie et turbine).

#### Répartition de volumes de prélèvement en 2021 au sein du PAiT (hors usage électrique et turbine)

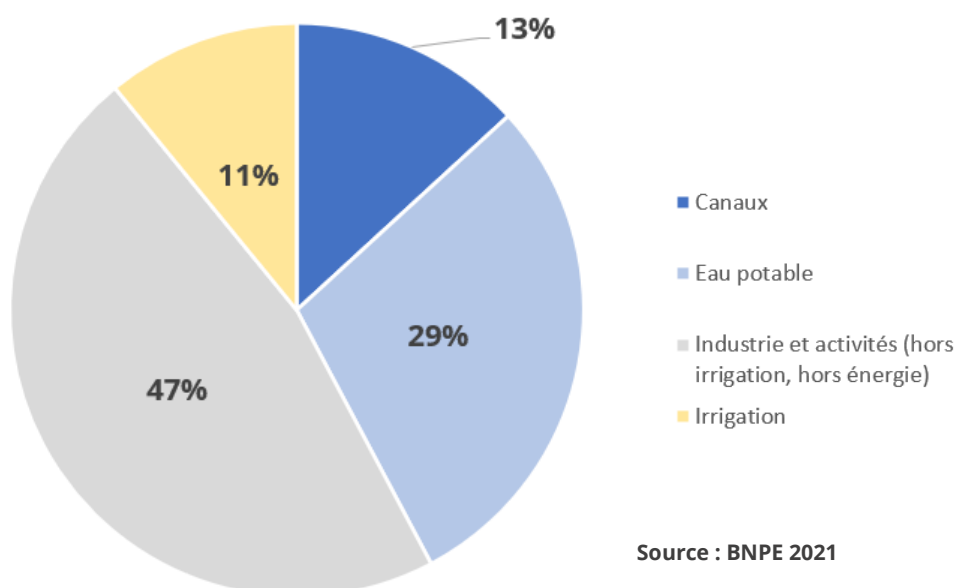
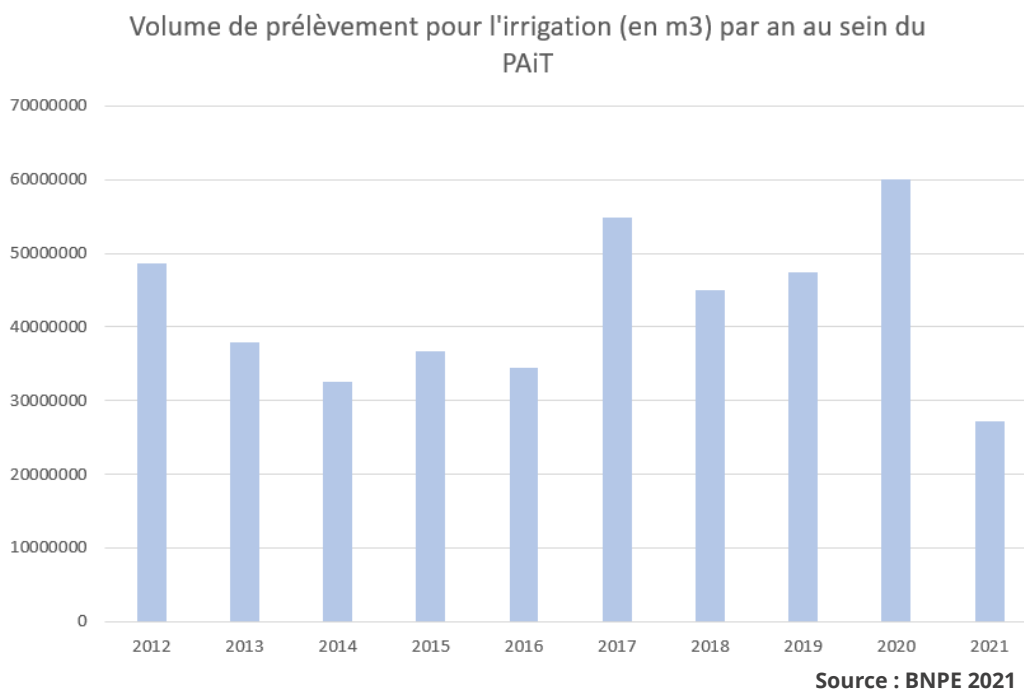


Figure 5 : Répartition de volumes de prélèvement en 2021 au sein du PAiT

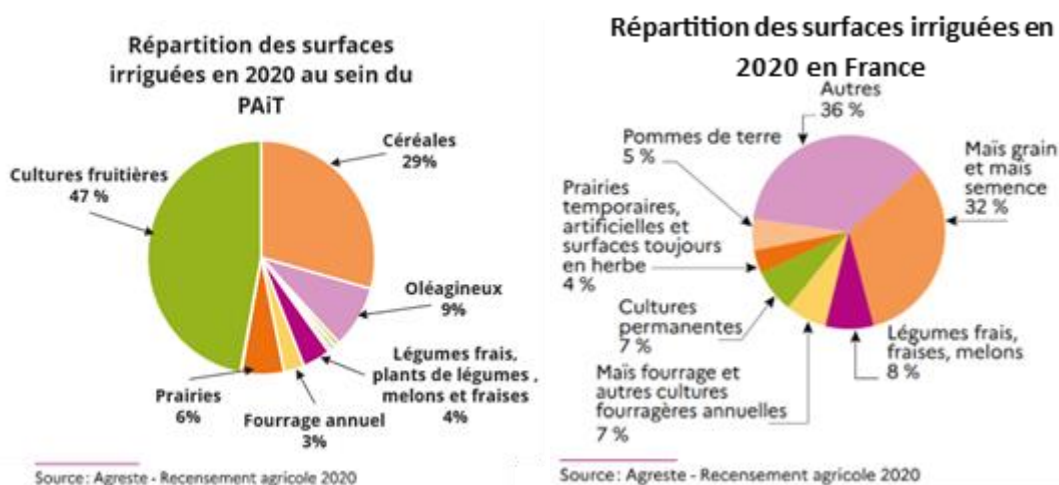
Selon ces mêmes données de la BNPE, à l'échelle du PAiT, l'irrigation représente 11% des prélèvements (hors énergie et turbine). La part des prélèvements agricole est très variable d'une année à l'autre, lors d'une année pluvieuse la part sera plutôt faible, lors d'une année de sécheresse elle sera plus élevée.



**Figure 6 : Volume de prélèvement pour l'irrigation (en m3) par an au sein du PAiT**

Les prélèvements connaissent de grandes variations d'une année à l'autre, avec certaines années présentant des prélèvements multipliés par trois par rapport aux années précédentes. Cette variabilité est principalement due à la forte dépendance des besoins en eau des cultures vis-à-vis des conditions climatiques et des phénomènes de sécheresse. En d'autres termes, lorsque les conditions météorologiques sont particulièrement sèches, les agriculteurs ont tendance à accroître leurs prélèvements d'eau pour satisfaire les besoins en irrigation, ce qui peut entraîner une pression accrue sur les ressources hydriques locales.

## 2. Les cultures irriguées



**Figure 7 : Répartition des surfaces irriguées en 2020**

---

En 2020, en France, 6,8% des surfaces agricoles ont été irriguées, soit plus de 1,8 million d'hectares. Les légumes, les vergers, le soja, le maïs et les pommes de terre sont les cultures qui demandent le plus d'eau. Le maïs représente un tiers des surfaces irriguées ; les légumes et fruits réunis représentent 15% du total des surfaces irriguées.

Au total, 8,4% de la surface agricole utile du PAiT est irriguée. Cette proportion dépasse celle observée à l'échelle de la région Auvergne Rhône Alpes (6%), principalement en raison de la prédominance des vergers dans le système agricole local, (constitués majoritairement de noyers, représentant 97% de cette culture selon le RPG). Les vergers, avec les céréales, représentent plus de 75% des surfaces irriguées de la région, se répartissant en 47% pour les vergers et 29% pour les céréales.<sup>15</sup>

Dans le contexte d'une relocalisation de certaines productions agricoles, il est impératif de prendre en considération la question de la disponibilité en eau. En effet, certaines cultures, telles que le maraîchage, nécessitent un apport en eau pour assurer leurs récoltes. Ainsi, dans la zone du PAiT, 68% des cultures maraîchères sont irriguées<sup>16</sup>, il s'agit de la culture la plus irriguée après l'horticulture (surfaces négligeables et en diminution). L'ambition de développer davantage ce type de culture suppose une préparation minutieuse, incluant une évaluation de la disponibilité en ressources hydriques et la mise en place de mesures d'adaptation en cas de crise.

D'autres cultures, comme celle des noix, suscitent des interrogations. En effet, la production actuelle de noix satisfait largement les besoins de la population, mais elle continue de s'étendre sur le territoire en raison de son attrait en tant que source de revenus stable pour les agriculteurs (ce qui pourrait changer dans les prochaines années, cette année étant la première année où les noix sont vendues à perte). Cette culture figure pourtant parmi les plus dépendantes en irrigation (en termes de surface), avec 47% des surfaces dédiées aux noyers sous irrigation<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Recensement agricole 2010 et 2020

<sup>16</sup> Recensement agricole 2010 et 2020

<sup>17</sup> Recensement agricole 2010 et 2020

## Cultures irriguées en 2020 et évolution depuis 2010

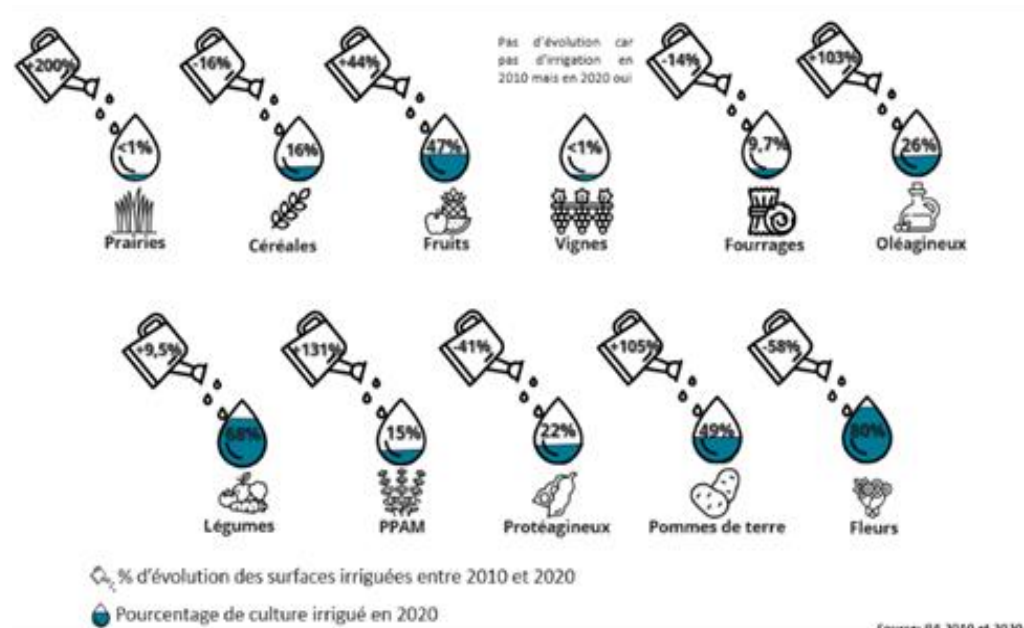


Figure 8 : Cultures irriguées en 2020 et évolution depuis 2010

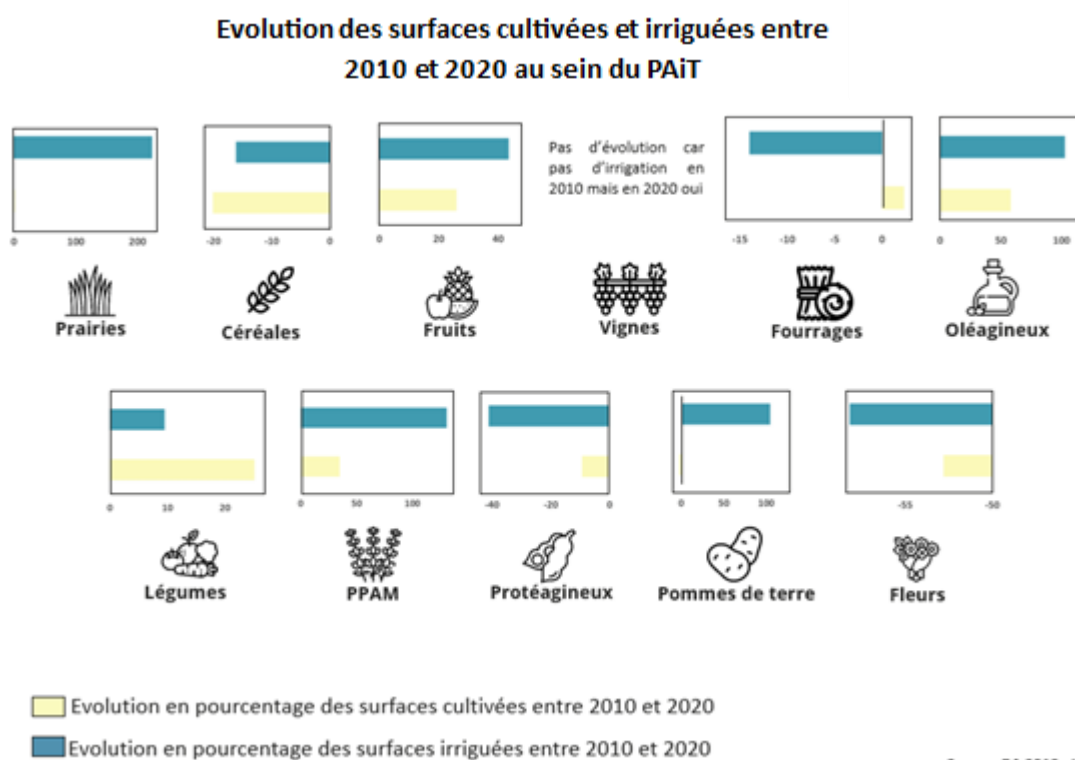
Type de culture	Evolution des surfaces entre 2010 et 2020 (en hectare)	Evolution des surface entre 2010 et 2020 (en %)	Evolution des surfaces irriguées entre 2010 et 2020 (en hectare)	Evolution des surface irriguées entre 2010 et 2020 (en %)
total SAU dont	-1049,17	-0,826457544	1648,83	18,45301048
céréales	-4755,02	-20,12680469	-593,15	-16,16186111
oléagineux	1248,92	58,17317993	463,55	102,7371454
protéagineux et légumes secs pour leur graine	-32,09	-9,383040936	-48,02	-41,20473657
plantes à fibres et plantes industrielles diverses	-280,41	-86,23489252	-142,37	-87,44548861
plantes à parfum, aromatiques, médicinales	99,32	35,03474549	31,8	130,6491372
pommes de terre	-2,21	-2,027708964	26,77	104,8570309
légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	121,24	25,18854009	36,26	9,540849888
fourrages annuels	71,51	2,333024482	-49,82	-14,01209394
prairies	1017,3	1,19812427	437,48	223,6834032
fleurs et plantes ornementales	-14,64	-52,79480707	-14,54	-58,18327331
vignes	103,92	7,418512014	6,06	-999
cultures fruitières	2165,01	26,0119378	1499,86	43,57385441
jachères	-809,77	-57,47696719	-999	-999

Source : Recensement agricole 2020

Figure 9 : Evolution de l'irrigation par culture entre 2010 et 2020

En France alors que la surface agricole utile diminue, la part de la surface agricole utile irriguée elle augmente. Cette tendance est également observable à l'échelle du PAiT. En effet la surface agricole utile a diminué de 1% mais la surface agricole utile irriguée à elle augmentée de 18%. Le détail pour chaque culture est disponible plus bas sous la forme d'un tableau mais également sous forme graphique.

L'augmentation des prélèvements en eau doit être relativisée. Les prélèvements effectués par l'agriculture doivent être mis en perspective avec les autres usages de l'eau sur le territoire, car l'agriculture n'est pas le seul secteur demandeur. De plus, des mesures d'adaptation sont progressivement mises en place, telles que le développement de techniques d'irrigation au goutte-à-goutte, pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Néanmoins, il est indéniable que des solutions doivent être envisagées pour faire face aux défis posés par les changements climatiques et garantir une gestion durable de la ressource en eau.

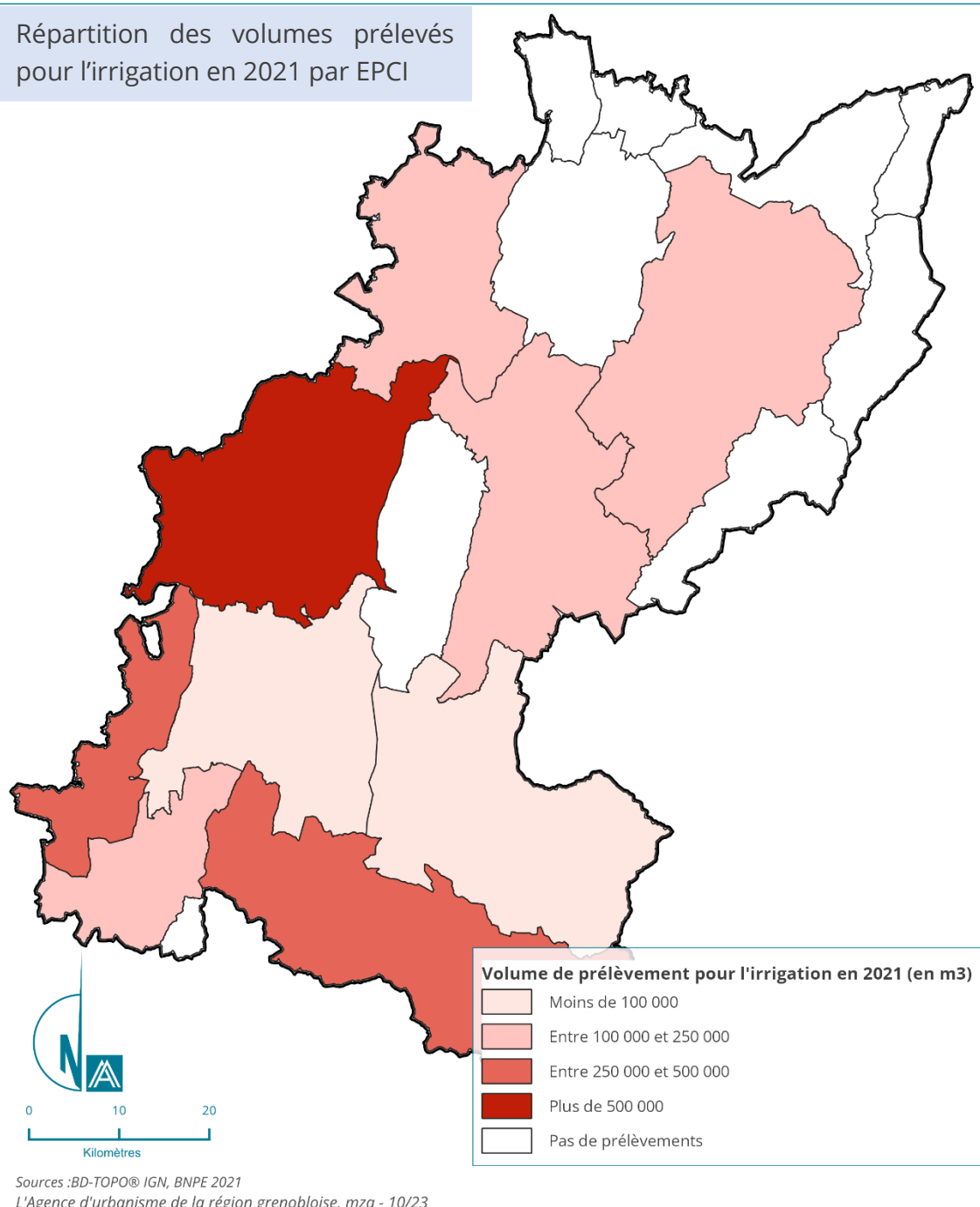


**Figure 10 : Illustration de l'évolution de l'irrigation par culture entre 2010 et 2020**

### 3. Une utilisation différente de l'eau selon les territoires

L'analyse des prélèvements pour l'irrigation au sein du territoire montre des consommations bien différentes entre les territoires. En effet le sud du territoire et particulièrement l'EPCI de Saint Marcelin Vercors Isère Communauté présente des prélèvements largement supérieurs au reste du PAiT.

Répartition des volumes prélevés pour l'irrigation en 2021 par EPCI



**Figure 11 : Répartition des volumes prélevés pour l'irrigation en 2021 par EPCI**

Cette différence observée sur les volumes de prélèvement est également visible lorsque l'on regarde la carte des parts de surfaces irriguées par rapport à la surface agricole utile totale.

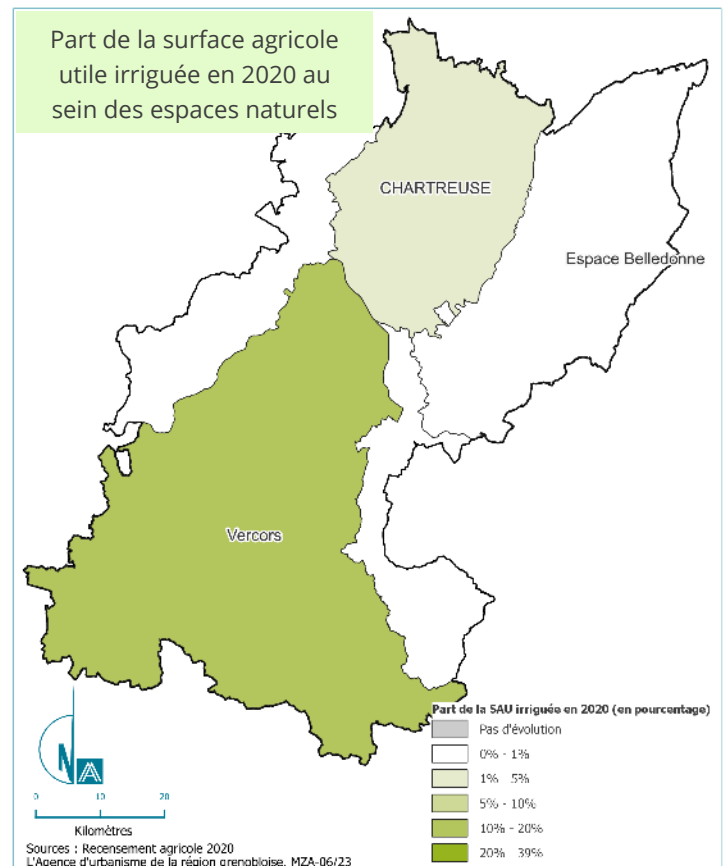
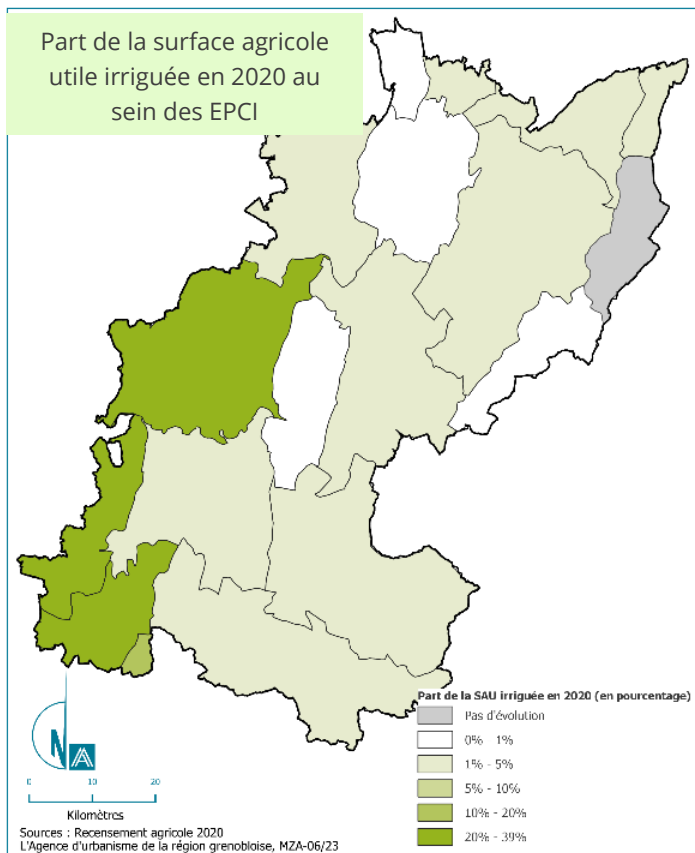


Figure 12 : Part de la surface agricole utile irriguée par territoire en 2020

#### 4. Les systèmes d'irrigation utilisés

Les trois principales méthodes d'irrigation utilisées dans les exploitations européennes et françaises sont l'irrigation par aspersion, la micro-irrigation et l'irrigation de surface. Le choix de la méthode d'irrigation dépend de facteurs tels que le type de culture, le type et la qualité de l'approvisionnement en eau, ainsi que les conditions pédologiques et climatiques.

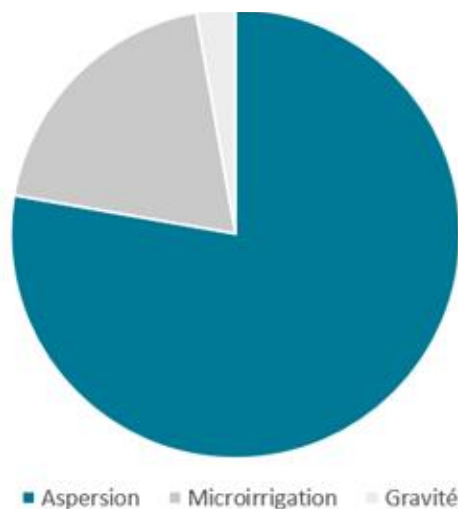
L'irrigation gravitaire correspond à un système qui utilise la gravité via un réseau de canaux et rigoles.

L'irrigation par aspersion correspond à un système où l'eau est apportée sous forme de fines gouttelettes (effet pluie ou bruine).

La micro-aspersion est une technique d'irrigation apportant l'eau sur le sol lentement, avec une fréquence élevée, une pression de fonctionnement et des débits faibles et contrôlés. L'eau est apportée directement ou juste à côté de la zone racinaire des plantes minimisant ainsi les pertes par percolation et réduisant ou supprimant la surface mouillée permettant à l'eau de s'évaporer et éliminant les pertes par ruissellement.

Au sein du territoire du PAIT l'irrigation par aspersion est le système d'irrigation majoritaire.

### Répartition des méthodes d'irrigation au sein du PAiT en 2020 (en hectare de surfaces irriguées)



Méthode d'irrigation	Surface en hectares
Aspersions	9 864,03
Micro-irrigation	2 470,15
Gravité	354,47

Source : Recensement agricole 2020

Figure 13 : Répartition des méthodes d'irrigation au sein du PAiT en 2020

L'efficacité de l'irrigation correspond à la quantité d'eau apportée qui se rend effectivement jusqu'aux racines des plantes cultivées. Différents facteurs influent sur l'efficacité de l'irrigation comme la présence de pentes, les conditions climatiques et le type de culture, le dispositif utilisé... Une mauvaise gestion ou une mauvaise conception de l'équipement peut entraîner des pertes importantes de la ressource.

#### Efficiences potentielles de l'irrigation avec des systèmes d'irrigation bien conçus et bien gérés

Système d'irrigation	Efficiences potentielles
	pourcentage
<b>Irrigation par aspersion</b>	
Arrosage de précision à faible énergie	80 à 90
Arrosage à faible énergie	75 à 85
Pivot central	75 à 85
<b>Irrigation de surface</b>	
Irrigation par rigoles (méthode conventionnelle)	45 à 65
Irrigation par rigoles (vagues)	55 à 75
Irrigation par rigoles (avec réutilisation de l'eau d'aval)	60 à 80
<b>Micro-irrigation</b>	
Microasperseurs	85 à 90
Goutte à goutte sous la surface	> 95
Goutte à goutte en surface	85 à 95

Source : Tableau modifié d'après Irmak, S. et coll., 2011, *Irrigation efficiency and uniformity and crop water use efficiency*, Publication EC732, University of Nebraska-Lincoln Extension

Figure 14 : Efficience potentielle des systèmes d'irrigation

## 5. Les ressources en eau dédiées à l'agriculture (eau de surface, profondeur ...)

L'eau agricole est puisée dans les eaux de surface ou souterraines, principalement pour l'irrigation. En France, deux tiers des prélèvements sont issus des eaux de surface et un tiers des eaux souterraines.

Origine de l'eau (en nombre d'exploitation) en 2020 au sein du PAiT

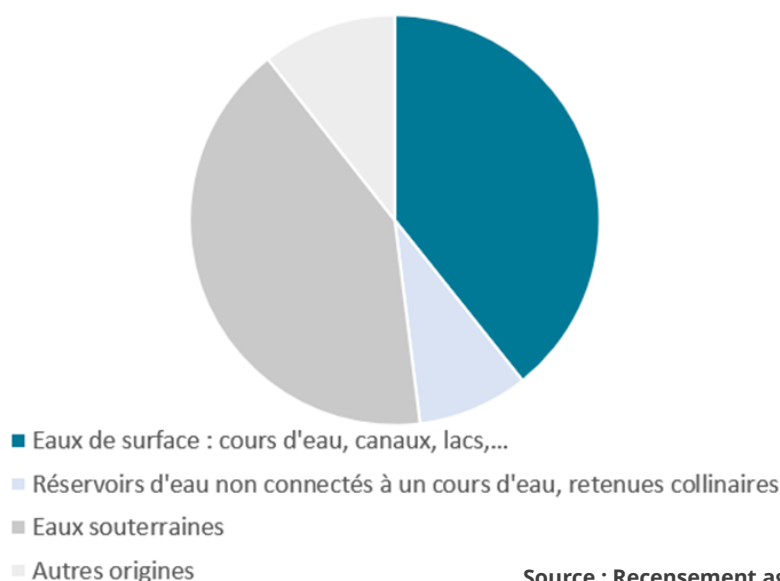


Figure 15 : Origine de l'eau d'irrigation au sein des exploitations en 2020

Au sein du PAiT, le BNPE montre que les prélèvements en eaux agricoles sont majoritairement (96%) des prélèvements d'eau continentale (de surface) or le recensement agricole indique qu'un grand pourcentage d'exploitation utilise de l'eau souterraine pour irriguer les cultures.

Cette différence est à discuter avec les acteurs de l'eau pour mieux la comprendre.

## 6. Les enjeux qui se dessinent pour le territoire

Face à ces constats, plusieurs enjeux cruciaux se dessinent pour le territoire :

- **Développer l'autonomie alimentaire du territoire tout en préservant la ressource en eau** : Il est essentiel de trouver un équilibre entre la nécessité de renforcer l'autonomie alimentaire locale (notamment en maraichage) et la limitation de la pression exercée par l'activité agricole sur les ressources en eau, qu'il s'agisse de la quantité ou de la qualité de l'eau.
- **Renforcer la résilience des agriculteurs face aux sécheresses croissantes** : Les agriculteurs doivent être soutenus pour faire face aux sécheresses de plus

---

en plus fréquentes, qui ont un impact significatif sur le rendement de leurs cultures. Des stratégies d'adaptation sont nécessaires pour atténuer ces effets.

- **Promouvoir de nouvelles pratiques et productions agricoles plus économes en eau** : Accompagner les agriculteurs vers l'adoption de pratiques agricoles et de cultures moins gourmandes en eau contribuera à la préservation des ressources hydriques.
- **Concilier tous les usages de l'eau dans un contexte de raréfaction de la ressource** : Il est impératif de trouver des mécanismes de gestion de l'eau qui permettent de répondre aux besoins de tous les usagers, y compris l'agriculture, dans un contexte où la disponibilité de la ressource est en diminution.
- **Anticiper les défis du changement climatique** : Les mesures et actions doivent être conçues en tenant compte des effets du changement climatique sur la disponibilité et la distribution de l'eau, en vue de garantir une gestion durable des ressources en eau à long terme.

## 2. POUR ALLER PLUS LOIN

A partir de ce premier niveau de décryptage sur le sujet des usages de l'eau partagé au second semestre 2023, il s'agirait de développer les partenariats techniques (chambre d'agriculture, agence de l'eau, DDT, SYMBHI, ARS) pour développer les indicateurs de suivi possibles et réaliser dès 2024 un focus détaillé sur le sujet à considérer comme complément à l'état des lieux 2022.

Pour répondre à cet objectif estampillé « observatoire » et en même temps le dépasser, la mise en place et l'animation d'un groupe partenarial "Dialogue au fil de l'eau" pourrait être organisé par l'Agence. Il constituerait ainsi une première scène de dialogue interterritoriale sur le sujet.

### 2.1. PARTENARIATS TECHNIQUES ET INDICATEURS DE SUIVI POSSIBLES

Dès la conclusion de l'état des lieux en 2022, une nécessité est apparue : celle d'acquérir des données relatives aux volumes d'irrigation. En effet, les informations issues du recensement agricole se limitaient exclusivement aux superficies cultivées.

Depuis 2018, la **Chambre d'Agriculture de l'Isère**, sous l'appellation **d'Organisme Unique de Gestion Collective pour l'irrigation des cultures** (OUGC38), a été désignée par les autorités préfectorales pour la gestion des volumes d'eau destinés à un usage agricole. Compte tenu de cette expertise et de la richesse de données dont dispose la chambre d'agriculture, elle s'établit comme un partenaire incontournable pour la réalisation de ce travail. Une collaboration a débuté cette année 2023 entre nos deux

---

structures afin d'identifier les indicateurs pertinents à collecter, de confirmer la disponibilité des données et de récupérer un ensemble de données.

Parallèlement, il est envisagé de conduire une évaluation de l'existant en ce qui concerne les données disponibles et utilisables dans le domaine de l'eau. La méthodologie prévue comprend à la fois des recherches documentaires et des rencontres avec des acteurs clés. Cette étape a déjà débuté en cette année 2023, et reste à poursuivre. **Plusieurs nouveaux entretiens avec des institutions sont envisagés, notamment l'agence de l'eau, l'ARS et la DDT.**

L'objectif de ces rencontres, en plus des informations sur des données utilisables, est d'appréhender les rôles spécifiques de chacun, de saisir la complémentarité et les interactions entre les acteurs, ainsi que de cerner les divers enjeux de cette thématique.

**L'exploration des enjeux liés à la gestion de l'eau en agriculture fait ressortir clairement plusieurs axes de travail pour une meilleure compréhension de cette ressource vitale.** Ces pistes de travail offrent un éventail complet d'approches pour aborder les défis complexes associés à l'eau et à l'agriculture.

Un premier axe de travail concerne l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau sur le territoire et de son évolution au cours du temps. Pour cela nous envisageons plusieurs étapes :

- **Les gestionnaires en eau sur le territoire :** Ce travail déjà amorcé l'année dernière et cette année a pour but de connaître le rôle des acteurs de l'eau sur le territoire et l'ensemble des plans de gestion sur le territoire. Cette démarche comprend des rencontres avec les parties prenantes et une recherche bibliographique approfondie. Elle vise à avoir une meilleure vision des enjeux et des rôles et liens entre acteurs.
- **Evolution des ressources en eau :** Etudier l'évolution de l'état de la ressource en eau au cours du temps dans la perspective d'un observatoire (suivi des assec, des niveaux des nappes, des mesures de restriction, de la pluviométrie ...).

Un deuxième axe consiste à développer la connaissance sur les prélèvements en eau agricole. Le but est de quantifier l'usage de l'eau sur le territoire et les évolutions dans une perspective d'observatoire. L'apport d'informations quant à la répartition des usages de l'eau sur le territoire permettra de mettre en évidence les enjeux de partage de la ressource et de potentiels conflits d'usage. Voici les indicateurs envisagés :

- **Volumes d'eau prélevés (et consommés) pour agriculture et évolution :** Il est essentiel de suivre de près les volumes d'eau prélevés (et consommés) pour l'agriculture au fil du temps. Cette analyse permettra de détecter les tendances, les variations saisonnières et les évolutions à long terme.

- 
- **Répartition des volumes d'eau par type de cultures** : Examiner comment les volumes d'eau sont répartis entre les différentes cultures agricoles sur le territoire permettra de mieux comprendre quelles cultures sont les plus consommatrices d'eau.
  - **Pourcentage de l'eau prélevée (et consommée) par rapport aux volumes totaux** : Il est important de quantifier la part de l'eau prélevée (et consommée) pour l'agriculture par rapport à l'ensemble des volumes d'eau utilisés sur le territoire. Cette perspective permettra d'identifier l'importance de l'agriculture en tant qu'utilisateur de cette ressource.
  - **Analyse des points de prélèvements** : Étudier le nombre de points de prélèvements d'eau, ainsi que leur type (eau de surface, souterraine, individuels, collectifs), offre une vision détaillée de l'infrastructure de prélèvement sur le territoire. Cela peut aider à identifier les zones où les prélèvements sont concentrés.
  - **Suivi des autorisations de prélèvement** : Examiner le nombre d'autorisations de prélèvement délivrées chaque année permettra d'évaluer l'évolution du nombre d'agriculteurs souhaitant avoir recourt à l'irrigation.

L'irrigation est une technique agronomique indispensable à la mise en valeur de terres dans des zones avec de faibles réserves en eau et pour des filières alimentaires stratégiques comme les fruits et les légumes. L'irrigation est de plus en plus tributaire de la réalisation d'ouvrages de stockage permettant de se substituer aux prélèvements estivaux difficilement supportables par le milieu. Ces ouvrages doivent permettre de stocker de l'eau d'hiver pour l'utiliser en période d'irrigation. L'étude de ces ouvrages sur le territoire est une piste de travail :

- **Inventaire des ouvrages existants** : L'inventaire des ouvrages de stockage d'eau déjà en place est essentiel pour comprendre l'infrastructure actuelle. Cette perspective consistera à répertorier le nombre d'ouvrages de stockage, leur capacité de stockage...
- **Évolution des projets en cours** : Suivre l'évolution des projets de construction ou de rénovation d'ouvrages de stockage est important pour identifier les changements futurs dans la gestion de l'eau en agriculture.
- **Analyse des types de cultures irriguées** : Examiner les types de cultures qui dépendent de ces ouvrages de stockage permettra de cerner les filières agricoles stratégiques pour lesquelles l'irrigation est cruciale. Il s'agit de déterminer quels types de cultures bénéficient le plus de ces infrastructures et comment elles contribuent à la diversification de la production agricole.

La création de stockages d'eau ne constitue pas, en agriculture, la seule mesure d'adaptation au changement climatique. L'évolution vers des cultures et des pratiques moins consommatrices d'eau fait également partie des dispositions à envisager, en complément de la construction de réserves. Les entretiens avec les différents acteurs

---

nous permettront de connaître la dynamique de mise en place en de ces nouvelles pratiques sur le territoire.

- **Les pratiques d'irrigations sur le territoire :** Etudier de près les pratiques d'irrigation en vigueur sur le territoire. Cela implique d'identifier le mode d'irrigation majoritaire actuel et de surveiller son évolution au fil du temps. L'objectif est d'identifier des changements de pratiques liés aux enjeux de gestion de l'eau et du changement climatique.
- **Utilisation de technologies plus économes et mises en place de mesures d'adaptation :** Evaluer les technologies et mesures d'adaptation mises en place sur le territoire agricole. Cela peut inclure des entretiens qualitatifs avec les acteurs locaux de l'agriculture pour recueillir des données et/ou impressions sur l'adoption de pratiques telles que l'agriculture de précision, l'utilisation du système de goutte à goutte, l'adaptation des variétés et des espèces aux conditions locales, le décalage des semis, la sélection variétale, ou encore l'adoption de l'agroécologie.

Enfin, une dernière piste de travail concerne la question cruciale de la qualité de l'eau en lien avec l'agriculture. Voici les indicateurs et les démarches à envisager pour aborder cette problématique :

- **Captage prioritaire :** Identifier le nombre, la localisation et le type de surfaces agricoles situées sur les aires de captages (pourcentage de prairies, de surfaces en bio). Les captages prioritaires sont des zones où la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable est en danger en raison de pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, pesticides, etc.). Cette donnée permettrait de repérer les zones à enjeux sur le territoire.
- D'autres indicateurs sont à analyser afin d'identifier les plus pertinents à mettre en œuvre (cartographie des pollutions en nitrate, zone vulnérable nitrate, achat en produits phytosanitaires).

**L'ensemble des indicateurs liés à ses perspectives font appel à des données confirmées par la chambre d'agriculture de l'Isère. L'Agence d'urbanisme est en attente de leur transmission pour pouvoir mener les analyses. La collecte des données pour la partie Savoie et Drôme est également en attente.**

---

## 2.2. MISE EN PLACE ET ANIMATION D'UN GROUPE PARTENARIAL « DIALOGUE AU FIL DE L'EAU »

---

La mise en place et l'animation d'un groupe partenarial intitulé "Dialogue au fil de l'eau" dans le cadre du projet alimentaire inter territorial de la région grenobloise vise à enrichir les contenus développés, favoriser la collaboration, la concertation dans la perspective de prises de décisions éclairées en matière de gestion de l'eau et d'agriculture.

Ce groupe aurait à terme pour vocation de rassembler un ensemble diversifié de parties prenantes, incluant des représentants d'agriculteurs, des élus, des associations environnementales, des experts en gestion de l'eau (notamment issus d'organismes tels que l'agence de l'eau, le SYMHBI, la DDT, la chambre d'agriculture, etc.), et d'autres acteurs clés du territoire.

Il constituerait ainsi une première scène de dialogue interterritoriale sur le sujet, avec pour objectifs (**à travailler en janvier 2024 en GTO**) de :

- Faciliter la communication et la coopération entre les différentes parties prenantes du projet alimentaire territorial : Cette communication accrue favorisera la compréhension mutuelle des enjeux liés à la gestion de l'eau et de l'agriculture, encourageant ainsi la création de solutions collaboratives.
- Intégrer les enjeux liés à l'eau dans les actions du PAiT et/ou des membres.
- Promouvoir une gestion durable des ressources en eau tout en soutenant l'agriculture locale.

**Sa première organisation dès le premier semestre 2024 pourrait être à l'initiative du GTO, élargi pour l'occasion aux acteurs rencontrés, dans l'objectif de partager les résultats de ce travail exploratoire.** Il pourra ainsi contribuer à :

- identifier et évaluer les défis liés à l'eau au sein du projet alimentaire inter territorial.
- élaborer un plan d'action spécifique à la gestion de l'eau, intégré au PAiT, avec des objectifs, des indicateurs de suivi et des échéances.

## L'AGENCE À VOTRE SERVICE

connaître et  
s'informer

[www.aurg.fr](http://www.aurg.fr)

Le site internet

[grand-a.aurg.org](http://grand-a.aurg.org)

GRAND  LE MAG

[veille.aurg.fr](http://veille.aurg.fr)

L'Agence veille  
pour vous

[basedoc.aurg.fr](http://basedoc.aurg.fr)

La base documentaire



Les réseaux sociaux

Le centre de  
documentation

sur rendez-vous

s'abonner  
à la lettre

 PROPOS

L'actualité des projets  
et des territoires

créer des cartes,  
disposer de cartes  
ou photos

[tercarte.aurg.org](http://tercarte.aurg.org)

Vos territoires à la carte

[baseimages.aurg.fr](http://baseimages.aurg.fr)

La photo-cartothèque

[vizualiz.fr](http://vizualiz.fr)

L'application web  
cartographique

21 rue Lesdiguières  
38 000 Grenoble  
04 76 28 86 00  
[accueil@aurg.asso.fr](mailto:accueil@aurg.asso.fr)